

L'éducation, priorité majeure du Département

En matière éducative, le Département a une responsabilité primordiale, confiée par la loi, relative aux collèges et au transport des élèves en situation de handicap. Au-delà de ces compétences obligatoires, il mène une action volontariste pour garantir aux jeunes scolarisés et à l'ensemble de la communauté éducative des conditions optimales de travail et d'épanouissement.

Les missions obligatoires

En matière d'éducation, le Département assure des missions obligatoires essentielles en faveur des collèges et des collégiens :

- › Il assure le fonctionnement des collèges (entretien général et technique des bâtiments, accueil, hébergement et restauration scolaire).
- › Il investit pour moderniser et restructurer leurs locaux (salles d'enseignement, gymnases, locaux techniques...).
- › Il emploie les personnels exerçant ces missions (entretien, maintenance, restauration scolaire...).
- › Il définit la sectorisation des collèges (rattachement des communes aux établissements). Les dérogations à ces affectations demeurent du ressort des services de l'Etat.
- › Il assure l'équipement et la maintenance informatique, ainsi que le déploiement de la fibre optique dans les établissements.
- › Il finance le transport des élèves en situation de handicap.

En Dordogne, le Département s'engage bien au-delà de ces missions :

- › Il accompagne les projets culturels et pédagogiques des collèges et des écoles, à travers notamment les financements accordés aux établissements, l'action directe de ses services et opérateurs dans les domaines de l'environnement et du développement durable, du sport, de la culture, de la coopération internationale...
- › Il a également mis en place un certain nombre d'aides sociales aux collégiens, mais aussi aux apprentis ou aux étudiants pour favoriser leur scolarité.



- › Il promeut une restauration collective de qualité, à base de produits frais majoritairement locaux et bio. Le Département n'a pas attendu la loi Egalim pour s'engager dans cette démarche, non seulement auprès des collèges mais aussi des écoles et Ehpad. Un cuisinier animateur-formateur et une diététicienne ont été recrutés pour aider les établissements dans cette transition qui a permis au <https://www.dordogne.fr/votre-departement/politiques-publiques/education-et-jeunesse?>

dietéticienne ont été recrutés pour aider les établissements dans cette transition qui a permis au collège de Belvès d'obtenir la première labellisation 100% bio de France et à bon nombre de restaurants scolaires d'être labellisés par Ecocert.

Il participe également au maintien du tissu scolaire sur le territoire

- › Il accompagne financièrement les communes et leurs groupements dans leurs travaux sur les équipements scolaires et périscolaires.
- › Il contribue à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur en Dordogne.

Éducation-Jeunesse

- › S'INFORMER
- › AIDES AUX FAMILLES
- › AIDES AUX ÉTABLISSEMENTS
- › MON COLLÈGE INNOVE
- › DU BIO DANS L'ASSIETTE
- › ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN DORDOGNE
- › CONSEIL DÉPARTEMENTAL JUNIOR

